

ARRETE N° 2022_138

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION
LORS LA CREATION GENIE CIVIL POUR LA FIBRE OPTIQUE ROUTE DE LA
BOUTIQUE**

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise FGC, en date du 24/10/2022, afin de réaliser les travaux de génie civil pour la fibre optique sur la Route de la Boutique ;

Vu l'arrêté N°PV2022-08920 du Département de la Haute-Savoie portant permission de voirie,

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération sur la Route de la Boutique, effectués par l'entreprise FGC, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 07/11/2022 au 21/12/2022 inclus, la circulation est réglementée en agglomération sur la Route de la Boutique, pour permettre la réalisation des travaux de création génie civil pour la fibre optique

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- Deux sens de circulation concernés,
- Circulation alternée par feux tricolores
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise FGC.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valleiry ;
- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise FGC.

Fait à Chênex, 25/10/2022.

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES.



Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 074-217400696-20221025-A2022_138-AI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : BRETHIOT Prénom : Mélanie

Dénomination : FGC Représenté par :

Adresse Numéro : 72 Extension : Nom de la voie : RUE DE LONGJUMEAU

Code postal 91160 Localité : BALLAINVILLIERS Pays : France

Téléphone 0169079156 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : brethiot.melanie@fgc91.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D239-D1206

Code postal 74520 Localité : CHENEX

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :

CREATION GC - 84 ML TROTTOIR - 37 ML TERRE - 13 ML FORAGE - 10,10 ML CHAUSSÉE -
2 PVC Ø 45/60 - 4 L2T

N° de chantier délivré par la Collectivité ^(*) :

Date prévue de début des travaux : 07/11/2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 45

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 45 Date de début de réglementation 07/11/2022

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

^(*) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler
 Véhicules légers
 poids lourds

Stationner
 véhicules légers
 poids lourds

Dépasser
 véhicules légers
 poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

INTERVENTION TERRE, TROTTOIR ET CHAUSSÉE + 2 STATIONNEMENTS CHANTIER.....

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
 Nom : Prénom :
 Dénomination : Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
 Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
 Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : BALLAINVILLIERS

Le : 2 4 1 0 2 0 2 2

Nom : BRETHIOT Prénom : Mélanie Qualité :

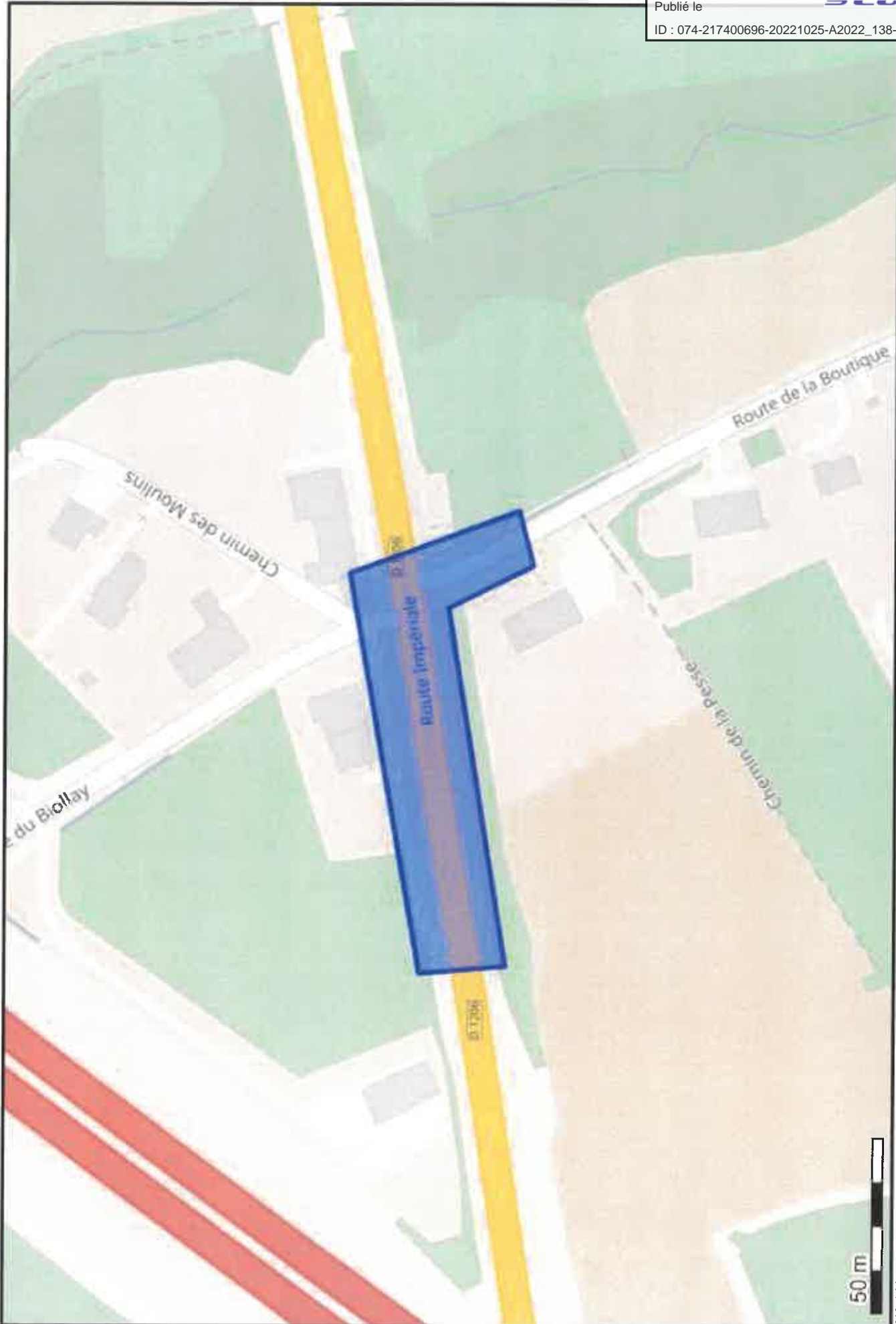
Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Publié le

SLO

ID : 074-217400696-20221025-A2022_138-AI



(46.111355 5.989461);(46.11136 5.989488);(46.11285 5.980813);(46.11069 5.990968);(46.11106 5.991172);(46.11534 5.990942);(46.11355 5.989461);